

**A.F**

Société civile immobilière au capital de 304,90 euros  
Siège social : 2 rue Dolomieu  
38000 GRENOBLE  
379 132 343 RCS GRENOBLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Les associés de la société A.F, société civile immobilière au capital de 304,90 euros, divisé en 20 parts de 15,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Pierre ALBINET
- Monsieur Jacques FAURE

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 20 parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par M. Pierre ALBINET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation du projet de cession de parts de Monsieur Pierre ALBINET au profit de Monsieur Charles ALBINET,
- Constatation du projet de cession de parts de Monsieur Jacques FAURE au profit de Monsieur Charles ALBINET,
- Agrément de Monsieur Charles ALBINET,
- Constatation de la démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION - Autorisation du projet de cession de M. Pierre ALBINET**

L'Assemblée Générale des associés déclare avoir pris connaissance du projet de :

- **Monsieur Pierre ALBINET**,  
né le 13/05/1956 à MAZAMET,  
de nationalité française,  
demeurant 5 chemin du Peilladoux, 38210 TULLINS,

Paraphe  
*pa*

Paraphe  
*JF*

**de céder à**

- **Monsieur Charles ALBINET,**
- né le 26/12/1990 à SAINT-MARTIN-D'HERES,
- de nationalité française,
- demeurant 90 rue d'Assas, 75006 PARIS,

**neuf (9) parts sociales lui appartenant dans la Société.**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION - Autorisation du projet de cession de Monsieur Jacques FAURE**

L'Assemblée Générale des associés déclare avoir pris connaissance du projet de :

- **Monsieur Jacques FAURE**  
Né le 02/08/1951, à ROMANS SUR ISERE  
De nationalité française  
Demeurant 82 Avenue du Grésivaudan, 38700 CORENC,

**De céder à**

- **Monsieur Charles ALBINET,**  
né le 26/12/1990 à SAINT-MARTIN-D'HERES,  
de nationalité française,  
demeurant 90 rue d'Assas, 75006 PARIS,

**dix (10) parts sociales lui appartenant dans la société.**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION - Agrément d'un nouvel associé**

En conséquence des projets de cessions détaillées dans les résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide d'autoriser ces cessions.

Conformément aux articles 10 et 23 des statuts de la société, l'Assemblée Générale décide d'agréer expressément Monsieur Charles ALBINET en qualité de nouvel associé à compter du jour où les cessions régularisées seront signifiées à la Société ou inscrites sur le registre des transferts tenu par la Société, ce qui devra intervenir dans un délai de 3 mois à compter de la date du présent procès-verbal.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION - Démission d'un co-gérant**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Jacques FAURE de ses fonctions de co-gérant et le dispense de la procédure prévue à l'article 16 en cas de démission.

Monsieur Pierre ALBINET restant gérant de la société, il n'est pas procédé au remplacement de Monsieur FAURE.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Paraphe  
pa

Paraphe  
JF

**CINQUIEME RESOLUTION - Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

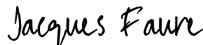
Fait à GRENOBLE

Le 18-juil.-24 | 11:59 CEST

**Pierre ALBINET**  
Associé cogérant

Signé par :  
  
31E49BC281B34E6...

**Jacques FAURE**  
Associé

Signé par :  
  
C1979820C28D43C...